

## CONSEIL DE QUARTIER DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE

# Compte rendu

Séance du 13 novembre 2024 à 19 h, à la Salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards

### PRÉSENCES :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier

Mme Stéphanie Dubé, conseillère de quartier

M. Jean Simard, conseiller de quartier

M. Réjean Beaudet, conseiller de quartier

Mme Janique Boutin, conseillère de quartier

M. Gino Pallagrossi, conseiller de quartier

Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications pour la Ville de Val-d'Or

### INVITÉS :

Mme Amélie Thibault, policière-marraine, Sûreté du Québec

**ASSISTANCE** : 6 personnes

---

#### 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier de Val-Senneville, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il procède ensuite à l'ouverture de la rencontre à 19 h 02.

#### 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président effectue la lecture de l'ordre du jour. Lecture faite, il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par, M. Gino Pallagrossi de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-11-01**

#### 3- Lecture, suivis et adoption du procès-verbal de la rencontre du 24 septembre 2024

Une lecture du procès-verbal est réalisée par M. St-Jules. Les suivis sont faits simultanément. Il est proposé par Mme Stéphanie Dubé, appuyé par M. Jean Simard, d'adopter le procès-verbal de la dernière rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-11-02**



**Suivis**

- a. **État d'avancement parc Polyval** : En discussion avec la Corporation des parcs et des espaces verts et le Service Sports et plein air (SSPA) pour harmoniser le projet.
  - b. **Asphalte chemin Paré** : Fait partie des travaux à faire.
  - c. **Parc BMX** : Le SSPA fera une présentation au conseil de quartier du 12 mars où les concepts d'aménagement seront présentés.
  - d. **Descente de bateau rue Elizabeth** : Des travaux alternatifs au dragage ont été demandés à la mairie, c'est en voie de développement.
  - e. **Photo-radar** : M. St-Jules a présenté un dossier à la mairesse et il a demandé que ce soit mis à l'étude.
  - f. **Abat-poussière** : La méthode d'application a été transmise.
  - g. **Entretien des patinoires** : Un contrat de deux ans a été octroyé à Déneige-Pro pour 10 semaines pour une somme de 62 086 \$. Les semaines excédentaires seront à 2700 \$ par semaine.
- 4- **Policrière-marraine (présentation)** : M. St-Jules introduit Mme Amélie Thibault, la policière-marraine des quartiers de Vassan (et le secteur de Saint-Edmond) et de Val-Senneville. Elle œuvre pour la Sûreté du Québec depuis 7 ans, dont 2 ans à Val-d'Or. Son rôle consiste à établir le lien avec les autres agents du poste et de s'assurer que le suivi des demandes citoyennes soit réalisé. Elle agit comme personne-ressource en matière de problèmes de criminalité et du respect de la sécurité routière.

Plusieurs **enjeux problématiques** sont soulevés par les concitoyens à la policière-marraine, parmi lesquels :

- La vitesse excessive dans le village de Val-Senneville et des environs :
  - Différentes zones de vitesse
  - Route connective : des gens de passage s'en servent comme d'un raccourci
  - Beaucoup de camionnage
  - Proximité du chemin des maisons et des écoles
  - Présence de vélos
  - Machinerie agricole
  - Beaucoup de trafic sur la route
- Chemin Paré : risque de collision
- Plaintes pour motocross, vandalisme dans le parc, petits méfaits qui nécessitent de la surveillance
- Secteur du lac des Sœurs : camping sauvage
- Jeunes qui sautent dans l'eau creuse à la rentrée des classes (commentaire de Jean Simard)

Monsieur Cédric Paris, présent dans l'assistance, avait fait de nombreux signalements pour dénoncer les excès de vitesse aux entrées du village. Il avait permis aux patrouilleurs de s'installer dans sa cour, et cela avait été fructueux. Or, la requête avait été fermée et il n'a pas eu de nouvelles par la suite.

M. Beudet demande pourquoi il y a des radars pédagogiques partout, sauf à Val-Senneville. M. St-Jules informe que l'installation de tels appareils est discutée sérieusement pour le prochain budget.

Par la suite, la policière-marraine explique la **procédure pour signaler un problème**. En tout temps, les citoyens peuvent **composer le \*4141 par cellulaire ou le 310-4141 par téléphone pour signaler des méfaits en cours**. Par exemple, un excès de vitesse ou une personne qui rôde sur les terres.

**Pour régler les problématiques de jour de semaine, l'agente propose d'ouvrir une requête**. Ainsi, un suivi sera à faire et la demande sera mise en priorité. Par souci d'efficacité, elle demande toutefois de passer par l'intermédiaire de M. St-Jules pour ouvrir cette requête citoyenne, comme toutes requêtes, afin que les demandes soient regroupées et acheminées par un seul canal. Plusieurs citoyens peuvent être sur la même requête.



M. St-Jules remercie Mme Thibault pour sa visite. À la suite de sa présentation, le conseil de quartier formule la présente résolution :

**Résolution : Demande d'installation de radars pédagogiques aux entrées du village**

Le conseil de quartier réitère à la Ville l'urgence de la situation et la dangerosité d'installer le plus rapidement possible les radars pédagogiques aux entrées du village de Val-Senneville et que cela soit prévu au budget de 2025. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-11-03**

M. Cédric Paris propose de demander d'ouvrir une requête pour qu'il y ait des interventions en sécurité routière de la Sûreté du Québec. Cette demande sera envoyée au conseiller municipal pour transmission à l'agente-marraine. M. Paris donne l'autorisation de se stationner dans sa cour au 602, route des Campagnards, pour faire de la surveillance routière. Dans cette requête, il sera également demandé de faire la surveillance des excès de vitesse à l'intersection des chemins Paré et Beaulieu.

**5- Fossés zone agricole et résidentielle : travaux publics**

Mme Magali Tenhave et M. Hugo Bellefeuille sont présents pour parler des problématiques occasionnées par l'entretien des chemins et des fossés en zone agricole par les Travaux publics.

Mme Tenhave fait partie du Comité de l'union des producteurs agricoles et travaille avec la MRC de La Vallée-de-l'Or sur le plan de zonage agricole. Une des problématiques nommées par le comité est à l'effet que les fossés ne sont pas assez creux. Puisqu'il n'y a pas de cédule dans la région pour dire quand l'entretien est fait, les chemins ne sont pas drainés comme il faut et les champs restent inondés. Il devient impossible de drainer les terres, ce qui est recommandé pour augmenter la rentabilité.

Le conseil de quartier recommande que la Ville mette en place une cédule d'entretien des fossés et qu'elle priorise dans la mesure du possible les entreprises agricoles. Proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Réjean Beaudet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-11-04**

Voici une autre problématique que les agriculteurs ont rencontrée. Pendant l'été, les Travaux publics ont réalisé l'entretien du chemin Beaulieu/Beaudet pour permettre de le relever. Ces travaux ont impliqué la présence de 6 camions à dix roues pendant 6 semaines de temps des journées entières. Après l'entretien du chemin, leur champ a baissé de deux pieds et les fossés n'étaient pas plus faits. Les travaux, qui font beaucoup de poussière, ont coïncidé avec le temps des récoltes. Il faut savoir que s'il y a plus de 12 % de cendre sur les terres, les vaches ne consomment plus de foin. Pour terminer, le rouleau compacteur s'était stationné dans son champ, réduisant à zéro leurs efforts pour améliorer l'état du terrain.

M. Beaudet appuie Mme Tenhave. Il considère comme un gaspillage de ressources que les travaux publics aient passé plus d'un mois pour faire 0.8 km.

M. Beaudet déplore qu'avec la pratique de nivelage, la couche de roulement soit rendue dans le fond des fossés en raison du manque de compétence des chauffeurs de la niveleuse. L'état des entrées de champs est significativement affecté. En fait, il cite en exemple que l'entrée de son champ est 18 po plus



haut que le chemin. Chaque fois que la niveleuse passe, une nouvelle couche de roches est envoyée dans les fossés. Il dit qu'il n'y a plus de couche de roulement, car la niveleuse vient gratter quand il mouille, laissant les chemins glisseux.

Certains demandent s'il ne serait pas possible d'inviter le directeur des Travaux publics pour discuter de l'ensemble des problématiques rencontrées.

Mme Tenhave mentionne que Jacinthe Pothier de la MRC de La Vallée-de-l'Or, a effectué un travail sur les fossés du chemin Beaulieu, chemin Fortier, et à Vassan. Un rapport sortira pour suggérer une meilleure approche de l'entretien des chemins agricoles.

M. Beaudet reprend la parole pour demander une intervention rapide de la Ville en lien avec les problématiques soulevées. Il invite M. St-Jules à venir visiter les chemins Beaulieu et Beaudet pour constater leur état. Il dit qu'après 22 années de fusion municipale, ce serait normal que les infrastructures soient entretenues adéquatement et que les travaux soient inclus sur le plan quinquennal. Il n'y a eu que dix voyages de concassé depuis. Il aimerait également que, lorsque les fossés sont refaits, qu'une signalisation soit mise en place pour garantir une meilleure circulation et s'assurer de la sécurité des résidents.

Le président assure que le dossier sera résumé à la Mairesse et qu'il travaillera en concertation avec la MRC.

**6- Lampadaire ou luminaire coin Paré/Beaulieu :** Plusieurs réparations de lampadaires ou de luminaires sont à effectuer en raison de leur défectuosité :

- Intersection des chemins Beaulieu et Paré
- Route des campagnards/ chemin Paré, côté Est (où la traverse des enfants)
- Coin du domaine Val-du-Repos et Val-La-Forêt – lampadaire intermittent

**7- Demande de traverse de piéton | 255-256 ch. Beaulieu :** Mme Tenhave demande une traverse de sa résidence à son entreprise pour assurer la sécurité des membres de sa famille, des travailleurs étrangers et de ses animaux. En effet, personnellement, elle traverse à elle seule une dizaine de fois par jour. Il faut aussi noter la présence d'un stop à 20 mètres.

Le conseil de quartier demande une traverse piétonnière entre le 255-256 ch. Beaulieu, soit de la signalisation ou du marquage au sol, car c'est fréquemment utilisé par une entreprise. Proposé par M. Gino Pallagrossi, appuyé par Mme Stéphanie Dubé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION VSE2024-11-05**

**8- Recrutement conseiller de quartier**

En raison de la démission de M. Réginald Béland à titre de conseiller de quartier lors de la dernière rencontre de quartier, M. St-Jules ouvre une période d'élections. M. Évans Laforest manifeste son intérêt pour reprendre le poste. Après s'être présenté à l'assistance, il est élu sans opposition pour un mandat de deux ans.

**Transmission à la Ville : nomination d'un conseiller de quartier**



# CONSEIL DE QUARTIER

DISTRICT 5 | VAL-SENNEVILLE – 13 NOVEMBRE 2024

Afin de pourvoir le poste laissé vacant par M. Réginald Béland, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par Mme Stéphanie Dubé de déclarer l'élection sans opposition de M. Évens Laforest pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION VSE2024-11-06

### 9- Activités locales

Aucune activité n'est annoncée.

### 10- Budget :

a) **Conseil de quartier** : La mise à jour du solde de la petite caisse est de 1241,63 \$.

b) **Projets structurants : demande de décaissement pour les projets structurants 2025**

Il est proposé par M. Réjean Beaudet, secondé par M. Gino Pallagrossi, de demander le décaissement de 1250 \$ à la Ville de Val-d'Or pour l'année 2025 et que le libellé du chèque soit fait au nom de Mme Stéphanie Dubé agissant à titre de trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION VSE2024-11-07

11- **Souper de Noël pour le Conseil de quartier** : Le Souper des fêtes des conseillers de quartier aura lieu jeudi 19 décembre à 17 h à la Salle communautaire de Val-Senneville. Conjointes et enfants sont les bienvenus. Une plaque souvenir sera remise à Réginald Béland en remerciement de son implication.

### 12- Varia

Aucun point.

### 13- Questions, interventions du public

Aucune.

### 14- Date de la prochaine assemblée

La prochaine rencontre du conseil de quartier aura lieu le mercredi 12 mars 2025 à 19 h, à la Salle communautaire de Val-Senneville au 656, route des Campagnards.

### 15- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean Simard, appuyé par M. Gino Pallagrossi, afin de lever la séance. Il est 20 h 34.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION VSE2024-11-08

---

CHANTAL GAINARD  
Secrétaire d'assemblée

